

*Chers Parents*

*La réussite de votre enfant et son épanouissement vous tiennent à cœur. L'agenda est l'outil de communication essentiel qui va nous aider à avoir un lien constant entre la famille et l'école. Nous vous invitons à vous y référer quotidiennement tout au long de l'année scolaire.*

*Vous y trouverez des informations essentielles concernant le fonctionnement de l'école ainsi que les règles à observer pour y vivre en harmonie.*

*Nos objectifs communs à l'endroit de votre enfant sont les mêmes : le goût de l'effort, l'estime de soi, l'autonomie et le respect d'autrui.*

*Seulement une communication constante nous permet de comprendre ce qui se passe et de régler les malentendus qui seraient néfastes aux buts mutuellement recherchés. « On n'enseigne pas sans éduquer et on n'éduque pas sans enseigner ».*

*Notre collaboration étant primordiale, ensemble nous travaillerons à faire de ces enfants du XXI<sup>e</sup> siècle des jeunes avec des repères solides, les aidant à acquérir la maîtrise des savoirs fondamentaux et à faire l'apprentissage de l'autonomie, de la socialisation et de la responsabilité.*

*Comme a dit Antoine de Saint Exupéry :*

*« Le véritable enseignement n'est point de te parler mais de te conduire. »*

*La Direction*

Cher(ère) élève,

Voici ton compagnon de route !

Il t'indiquera le meilleur chemin à suivre vers la réussite. Ne le perds pas de vue !

Ton agenda est un outil important. Tu dois l'avoir toujours avec toi, à l'école comme à la maison. Tiens-le propre. Sois fier de le présenter. Utilise-le uniquement pour ce qui est prévu : noter les leçons à apprendre, les devoirs à rédiger, les recherches à accomplir, le matériel à apporter en classe, les lectures, les révisions et faire suivre les communications parents ↔ professeurs.

Ton agenda contient les règlements de l'école. Tu dois les lire attentivement. En les appliquant, cela t'aidera à vivre en harmonie avec les autres. Il contient aussi des renseignements utiles. N'oublie pas de le signer à la page des signatures obligatoires.

À l'École des Premières Lettres, nous sommes heureux de t'accompagner et de t'aider à mieux travailler. Mais le succès dépend surtout de toi ! Pour cela, tu devras veiller à bien t'organiser tout au long de l'année, Ce sera un défi de taille, mais tu es capable de le relever.

Chers parents,

Une année scolaire ne peut être réussie sans votre participation. Il est très important de vérifier chaque soir :

- l'agenda de votre enfant ;
- la pochette de communication à la fin de l'agenda ;
- ses cahiers : il est essentiel que le travail demandé soit complété entièrement et que la présentation et l'écriture en soient soignées.

Veillez à renouveler son matériel (stylos, crayons, colle, règle, ciseaux, gomme,...) lorsque nécessaire. Soyez attentifs à toutes les remarques écrites dans les cahiers et l'agenda. Lorsque nous allons dans la même direction, les résultats s'améliorent.

Grâce à votre collaboration, nous pourrons atteindre les objectifs qui nous sont communs pour votre enfant : le goût de l'effort, l'estime de soi, l'autonomie, le respect d'autrui, la réalisation de progrès et la satisfaction du travail accompli.

Bonne année scolaire !  
Le personnel enseignant et la Direction

### ATTITUDE, COMPORTEMENT ET RESPECT DES AUTRES

1. Je vouvoie les adultes.
2. Les mots vulgaires, et les grossièretés ne sont jamais de mise.
3. Je ne parle que le Français à l'école, en dehors des cours d'Anglais.
4. Je respecte l'opinion des autres et leurs idées.
5. J'arrive à l'heure à l'école. Ainsi, je ne dérange pas les élèves de la classe, mon enseignant et moi-même.
6. J'évite de poser des gestes qui nuisent (les crocs-en-jambe, les boules de neige, la bousculade, la bagarre ...) ET TOUTES FORMES DE VIOLENCES.
7. JE RÈGLE MES CONFLITS SANS VIOLENCE PAR LE DIALOGUE, AVEC L'AIDE D'UN ADULTE AU BESOIN
8. Je ne harcèle pas mes camarades ni à l'école ni en dehors de l'école.
9. Je prends soin de mon matériel et de celui des autres.
10. En récréation : je reste dans les espaces prévus et j'apporte des jeux autorisés (seuls les ballons de basket sont tolérés sur la cour, les autres le sont dans le parc). Je ne « grimpe » pas à la Clôture (p.4 environnement).

11. Je n'apporte à l'école que l'argent nécessaire à mes repas, à mes dépenses scolaires ou à mes transports. De même, je n'apporte aucun bijou ni objet inapproprié (baladeur, cellulaire, jeux vidéo, lecteur CD et MPS...).
12. Je ne vends ni n'achète rien à mes camarades; je ne fais aucun échange. Les échanges (de cartes ou autres) ne sont pas tolérés
12. Je fais preuve d'esprit sportif :
- en appliquant les règles du jeu,
  - en respectant l'arbitre et en acceptant ses décisions,
  - en reconnaissant dignement la victoire de l'adversaire,
  - en jouant jusqu'à la fin, même quand on perd.

## L'ENVIRONNEMENT

Je contribue à l'amélioration de mon environnement :

- dans la classe, en tenant mon pupitre en ordre, en ramassant mes papiers.
- dans les couloirs, en accrochant mes vêtements.
- dans mon casier, en ne laissant pas de nourriture sur les tablettes après mon départ.
- dans la cour, en jetant mes déchets dans les poubelles.
- dans les toilettes, en laissant les sanitaires propres, en fermant les robinets et en ne gaspillant pas le papier.

- dans l'école, en respectant les travaux et les affiches exposés sur les murs et les babillards de l'école et en ramassant les déchets que je trouve sur mon passage.
  
- dans la cafétéria, en entrant calmement,
  - en mangeant proprement,
  - en ne me levant pas sans l'autorisation du surveillant,
  - en apportant tous les accessoires nécessaires, si j'amène mon repas (les contenants en verre sont interdits),
  - en laissant ma place nette lorsque je sors de table.

MON NOM DOIT ÊTRE ÉCRIT À L'INTÉRIEUR DE MA BOÎTE À LUNCH.

Tout ce qui m'entoure doit être respecté : toute détérioration intentionnelle ou résultant d'un geste irréfléchi sera sanctionnée. En cas de bris ou de perte, je devrai rembourser.

# RESPECT DES RÈGLEMENTS D'UNE JOURNÉE

## LA RENTRÉE

Je rentre toujours directement par le sous-sol (à moins d'une raison spéciale, mes parents ne m'accompagnent ni dans la cour ni dans l'école).

- Je vais dans la cour, si le temps le permet.
- En cas de mauvais temps, je reste à l'intérieur et suis les consignes de la personne responsable.
- Si j'arrive après 8 h 45, je me présente au secrétariat pour aviser de mon retard et faire signer mon agenda à la page correspondante.
- Si je dois m'absenter, je rappelle à mes parents de signaler mon absence par téléphone avant 9 heures.

## DANS LA JOURNÉE :

### RESPONSABILITÉS À L'HEURE DU DÎNER.

- VALEURS DE L'ÉCOLE

Politesse : qualité de vie; savoir-vivre; respect de tous les adultes et des autres élèves.

- BESOINS DES ÉLÈVES

Prendre le repas dans un environnement calme, propre et sécuritaire.

- MOYENS

1. Dans les escaliers, les corridors et dans la cafétéria, je me déplace en silence et en marchant.
2. Je respecte les consignes données par tous les adultes.
3. Je reste assis et je mange proprement.
4. J'évite le gaspillage.
5. Je parle à voix basse et je lève la main si j'ai besoin d'aide.
6. Je prends soin de ma boîte à lunch et je respecte celle des autres élèves.
7. Je ne perds pas mon temps : à la sonnerie, je me range rapidement.  
Je monte et descends les escaliers tranquillement, SANS BRUIT et SANS BOUSCULADE, toujours accompagné(e) de mon professeur(e).
8. Je ne flâne pas aux toilettes, je profite des entrées et des sorties pour m'y rendre.
9. Je me nourris sainement. Pour les collations, j'apporte un fruit, un légume ou un morceau de fromage. La gomme à mâcher, les croustilles, les nouilles sèches, les rouleaux aux fruits et les boissons gazeuses sont interdits.

10. En classe, je travaille avec application, je note correctement devoirs et leçons dans mon agenda; je prépare soigneusement mon cartable pour le soir. J'exécute et remets à temps les travaux scolaires et les signatures exigés par mon professeur(e).

### LA SORTIE :

Avant de partir, je pense à ne rien oublier car IL EST INTERDIT DE RETOURNER EN CLASSE APRÈS 15 h 15. Je ramasse les papiers et je ne laisse rien traîner. Je ne quitte pas l'école avant l'heure réglementaire. Cependant, sur demande écrite de mes parents, une autorisation peut être donnée par la Direction.

## LA PONCTUALITÉ

L'école est ouverte à partir de 7 h 00. Tout retard sans raison valable sera sanctionné en tenant compte de la gravité et de la fréquence.

IL EST INTERDIT, EN TOUT TEMPS, DE CIRCULER DANS LES COULOIRS SANS AUTORISATION.

### SI JE PRENDS L'AUTOBUS SCOLAIRE :

À 15 h 15, je me rends à la salle désignée à l'accueil.  
Dans l'autobus : je respecte les consignes de sécurité :

- demeurer assis (e),
- ne pas ouvrir les fenêtres,
- ne pas manger,
- être calme,
- ne pas mâcher de gomme,
- m'exprimer dans un langage poli.

### SI JE PRENDS L'AUTOBUS DE LA VILLE OU LE MÉTRO:

- À 15 h 15, je sors par la cour de récréation;
- Je me rends DIRECTEMENT à l'arrêt d'autobus ou au métro;
- Je suis calme et respectueux en tout temps.

### LES CLASSES DÉBUTENT À 8 H 45 ET SE TERMINENT À 15 H 15.

Les élèves arrivent à l'heure. Tout retard doit être justifié au secrétariat.

#### MON HORAIRE

Petite récréation : \_\_\_\_\_

Repas et récréation du midi : \_\_\_\_\_

Cours d'éducation physique \_\_\_\_\_






## TENUE VESTIMENTAIRE

1. L'uniforme de l'école est obligatoire (chaussures comprises). Tout accessoire est interdit. Un aspect propre et soigné est requis. (cheveux de longueur convenable pour les garçons, sans mèches ni coloration, vêtements propres, hygiène corporelle).
2. Le polo et le col roulé se portent à l'intérieur de la jupe, du pantalon ou du bermuda.
3. Le port de la casquette est interdit à l'intérieur de l'école.
4. Pour l'éducation physique, la tenue de l'école est obligatoire : chaussures de sport, short, tee-shirt et chaussettes. Aucun bijou n'est toléré.
5. Sur avis de la direction, les sandales à talons bas sont acceptées lorsqu'il fait très chaud.
6. Les chaussures de sport sont réservées aux activités sportives (cours d'éducation physique et activités parascolaires). Les chaussures en cuir font partie intégrante de l'uniforme scolaire et les enfants doivent les porter en arrivant ou en quittant l'école.

Tout élève qui ne respecte pas les règles de la tenue vestimentaire, recevra un avertissement. La famille sera alors contactée et priée de régler le problème dans les plus brefs délais.

### Objets personnels

Nous vous demandons D'IDENTIFIER LES VÊTEMENTS ET LES OBJETS PERSONNELS de votre enfant afin de nous aider à retrouver rapidement tout ce qui pourrait être perdu. Il est important de faire comprendre à l'enfant qu'il est responsable de tout ce qu'il apporte à l'école et que les risques de pertes et de vols sont toujours présents.



IMPORTANT : Les portes de l'école sont fermées à clé entre 8 h 45 et 15 h 30. **POUR LA SÉCURITÉ DES ENFANTS, VOUS DEVEZ VOUS PRÉSENTER AU SECRÉTARIAT ET DEMANDER UN LAISSEZ-PASSER.**

### SANTÉ & PREMIERS SOINS

Un enfant souffrant ne peut être gardé à l'intérieur plus d'une journée; un mot dans l'agenda est exigé à cet effet. Pour une plus longue période, un certificat médical est nécessaire. Après une maladie contagieuse, un certificat de non contagion est obligatoire.

En cas d'accident ou de malaise, le personnel de l'école s'assure que l'enfant reçoive les soins d'urgence requis et que les parents soient avertis le plus rapidement possible. La responsabilité revient aux parents de conduire leur enfant auprès d'un médecin ou à l'hôpital. En cas d'urgence, les frais de transport sont à la charge des parents.

**MÉDICAMENT** : Si votre enfant doit prendre un médicament, vous devez nous faire parvenir une autorisation écrite et signée accompagnée du contenant d'origine et de la posologie, sans quoi, il nous sera impossible de le lui administrer

### CAFÉTÉRIA

L'enfant doit apporter son repas chaud dans un thermos, car il n'y a pas de micro-ondes accessibles aux élèves.

Un service de repas est offert par le « Traiteur scolaire » au montant de 5,75\$ (petite portion) et 6,50\$ (grande portion)

Des feuilles de menu sont distribuées au(x) parent(s) tous les mois. Les coupons-repas doivent être retournés au secrétariat, dans une enveloppe, accompagnés du paiement, avant la date limite, sinon ils ne peuvent être acceptés.

Si votre enfant souffre de certaines allergies alimentaires, il est impératif de nous fournir un certificat médical récent.

LES ARACHIDES SONT PROHIBÉES À L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE POUR TOUS LES ENFANTS. PAS DE NOIX, NI SANDWICH, NI COLLATION AU BEURRE D'ARACHIDES.

### SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Les règlements sont là pour créer les conditions nécessaires à tes apprentissages. Ils doivent donc être suivis. Sinon, tu peux recevoir un avis disciplinaire que tu devras faire signer par tes parents et rapporter à l'école dès le lendemain matin.

Lorsque tu reçois un avis disciplinaire, il en résulte :

1. Une inscription automatique à ton dossier disciplinaire avec perte de la journée de récompense selon le geste posé et la fréquence des avis. Ton attitude et tes efforts pour t'améliorer seront également considérés dans la décision.
2. Une conséquence : retenue, travail supplémentaire, suspension d'un ou plusieurs jours, retrait d'une activité, geste de réparation, lettre d'excuses, travail communautaire...
  - a- On exige un travail scolaire bien fait et son exécution dans les délais requis.
  - b- L'absence de bonne volonté et de sérieux représentent des manquements inacceptables pour l'École.
  - c- L'école se réserve, dans le cas d'une faute majeure, le droit de prendre toute mesure qu'elle jugera nécessaire, quel que soit le dossier disciplinaire de l'élève, et cela jusqu'au renvoi immédiat.
  - d- Certains gestes excessifs, comme la grossière impolitesse, l'agression verbale ou physique grave, entraîneront immédiatement une intervention de la direction.

### RÉCOMPENSES

En début d'année, les professeurs de chaque niveau mettront en place un projet de récompenses afin de souligner et gratifier les bons comportements.



Nom : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

### SERVICE D'ÉTUDE (16 H À 18 H)

Les enfants sont gardés gratuitement le matin de 7 h 00 à 8 h 45 et après l'école de 15h15 à 16h00. Après 16h00, le service d'étude est à la charge des parents.

Étude régulière :..... payable trimestriellement

Étude occasionnelle :.... 7\$ par soir

(1 \$ de réduction si payée le jour même)

SI L'ENFANT RESTE À L'ÉTUDE PLUS DE 5 FOIS DANS LE MÊME MOIS, LE MONTANT DU MOIS COMPLET VOUS SERA FACTURÉ : 92\$.

HEURE LIMITE IMPÉRATIVE DU DÉPART : 18 H

Les retards seront facturés : 5,00\$ pour chaque 10 minutes de retard.

### PUBLICATION DE PHOTOS

L'École des Premières Lettres emploie divers moyens de communications pour se faire connaître. Pour cela, elle utilise des médias tels: le site internet de l'École, des panneaux et des brochures d'information, une participation à certaines émissions de télévision, etc..

De nombreuses photos d'élèves sont réalisées pour créer ces documents.

Les parents qui acceptent que la photo de leur enfant soit publiée sont priés de signer le coupon ci-dessous.

J'accepte qu'une ou (des) photo(s) de mon enfant, prise (s) lors d'activités avec son groupe, soit(ent) diffusée(s) sur le site de l'E.P.L., les brochures ou autre média.

Je ne souhaite pas, qu'une photo de mon enfant, prise lors d'activités avec son groupe, soit diffusée dans quelque média que ce soit.

## CONTRAT INTERNET

Au laboratoire d'informatique, je m'engage à visiter uniquement les sites permis par mon enseignant ou mon éducateur et à respecter ses consignes en tout temps. Si je choisis de naviguer sur un site interdit, je comprends que je n'aurai plus la permission d'utiliser les ordinateurs de l'école pour naviguer sur Internet.

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

J'ai pris connaissance avec mon enfant du contrat Internet ci-dessus.

Signature des parents : \_\_\_\_\_

## SANTÉ ET PREMIERS SOINS

Le personnel de l'école n'est pas habilité à soigner les élèves, sauf pour les premiers soins. En cas de maladie ou de problèmes nécessitant des soins spéciaux, les parents seront avertis afin de venir chercher leur enfant le plus rapidement possible. C'est la responsabilité des parents de conduire eux-mêmes leur enfant auprès d'un médecin ou à l'hôpital.

Les frais de transport, en cas d'urgence, seront à la charge des parents.

Lire et remplir avec soin la fiche de santé.

### Exemples de conséquences au non-respect du code de vie

- Avertissement verbal
- Avertissement écrit
- Rencontre avec la direction
- Réflexion écrite avec la signature des parents
- Convocation de mes parents à l'école
- Reprise de temps
- Retrait des récréations ou du lieu de conflit
- Retenue

- Retrait d'une activité spéciale ou d'une sortie
- Retrait provisoire d'un objet non approprié (ex. : téléphone cellulaire)
- Lettre d'excuses
- Travail communautaire
- Rendre service à la personne avec qui il y a eu conflit
- Suspension à l'interne et/ou à l'externe

### ENGAGEMENT AUX RÈGLES DE VIE

« Le succès de l'élève dépend de la collaboration de tous »

J'ai pris connaissance des règles de l'École. Je m'engage à respecter les consignes dans le but de faire de l'école un lieu où il fait bon vivre.

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École. Je m'engage à le respecter et à le faire respecter à mon enfant.

Signature des parents : \_\_\_\_\_





ANNÉE SCOLAIRE 2009–2010

## CALENDRIER DES ÉTAPES

- Rencontre d'information ( parents ) : 09 – 10 septembre

1ère étape : 59 jours (26 août au 26 novembre)

Étape préliminaire : 31 jours : 26 août au 8 octobre 2009  
1<sup>ère</sup> évaluation

Examens de l'étape : (2<sup>e</sup>–6<sup>e</sup>) 23 au 26 novembre 2009  
1<sup>er</sup> bulletin : 2 décembre  
Rencontre des parents convoqués : 8 décembre

2<sup>e</sup> étape : 63 jours : 30 novembre 2009 au 19 mars 2010  
Examens de l'étape : 15 au 18 mars 2010 (1<sup>ère</sup> à 6<sup>e</sup>)  
Remise des bulletins aux élèves : 29 mars 2010  
Rencontres des parents convoqués : 30 et 31 mars 2010

3<sup>e</sup> étape : 60 jours : 22 mars au 23 juin  
Examens de l'étape : 7 au 11 juin (1<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup>)  
Remise des bulletins aux élèves : 15 juin

P.S. Au besoin, afin d'assurer un bon suivi de votre enfant, les enseignant(es) se réserve(nt) le droit de vous convoquer avant le 8 décembre.